

CAPL n° 2 du 18 juillet 2014

Mutations

Monsieur le Président,

Cette CAPL de mutations peut enfin se tenir après le report de la date de remise du mouvement national définitif par la CAPN. Le service des ressources humaines a élaboré le mouvement local dans un laps de temps restreint et les collègues venant d'autres directions sont impatients et désespérés de savoir où ils vont s'installer, se loger ou scolariser leurs enfants et ce, pendant la période estivale. Il serait bon qu'enfin l'Administration centrale prenne en compte ces difficultés et comprenne que la CAPN n'est pas destinée à refaire un mouvement mais doit le vérifier. Il serait bon aussi que la Direction générale écoute les revendications des organisations syndicales en matière d'effectif ou de garantie et droits des agents et permette la tenue dans un délai acceptable des instances nationales et locales. C'est pourquoi **FO-DGFIP** revendique un mouvement définitif connu avant le 15 juin. La parité syndicale a d'autant plus de difficultés à jouer pleinement son rôle que le délai entre la publication du projet de mouvement local et la tenue de cette réunion a été particulièrement court. De plus, la transmission des documents de travail a été échelonnée entre la date convenue et aujourd'hui. Si le report de la CAPN découle en partie de la décision de nos organisations syndicales, l'Administration a été informée des exigences concernant, entre autres, les postes vacants et pouvait donc tout mettre en œuvre pour que la première convocation soit honorée, les emplois nécessaires étant budgétés.

Avant d'étudier en détail le mouvement, nous avons constaté à la lecture du tableau des effectifs remis que la catégorie B de ce département est laissée à l'abandon : - 18.8 emplois vacants après le mouvement du 1^{er} septembre 2014 dont -17.4 pour la filière gestion publique. Ce chiffre sera aggravé, bien sûr, par les nombreux départs en retraite, maladie et autres... des prochains mois. Dans les deux filières, nous constatons un déficit important qui explique les nombreuses vacances constatées dans les postes et services. Tout le monde est concerné. Certaines trésoreries, compte tenu de leur effectif, ont un déficit qui peut être estimé à 20, 30 voire 50% du personnel. L'une d'entre elles à effectif unique, voit arriver un stagiaire qui, malgré sa volonté de remplir ses missions, devra suivre une formation appropriée auprès des services compétents mais n'aura aucun soutien, et pour cause, à l'intérieur de sa trésorerie hormis son chef de poste à temps partiel puisque déjà comptable par ailleurs. Les SIE qui subissent de plein fouet la gestion du CICE sont également en négatif. Les ICE qui devaient être renforcés en B afin de compenser la gestion catastrophique des A sont eux aussi déficitaires... Dans ces conditions, quelles consignes allez-vous donner aux agents de cette direction ? Faut-il baisser les bras ? Faut-il diminuer les objectifs ? Les missions de la gestion publique ou le contrôle de l'impôt seront-ils les sacrifiés de la MAP ? Et dans la négative, quelles

mesures prévoyez-vous de prendre, Monsieur le Président, pour permettre à ces postes et services d'accomplir leurs tâches ?

FO-DGFIP souhaite également qu'en toute transparence la direction s'exprime sur ses choix. Le grand nombre d'agents ALD ou en détachement laisse en effet apparaître que la direction locale a donné ses priorités avant l'élaboration du mouvement national. Peut-on connaître ces priorités, les postes importants ou ceux qui le sont moins à vos yeux ?

Cette gestion de l'effectif à flux tendu vous a sans doute incité à proposer de gonfler le nombre d'agents ALD et à détacher allègrement ceux d'entre nous qui ne vous semblent pas assis sur la bonne chaise. Ce constat difficilement réfutable peut également s'appliquer aux autres catégories. Nous avons pourtant dans un passé récent été réunis afin de nous entendre dire que les détachements tendraient à disparaître, sauf cas particuliers. Nous observons que malgré ces bonnes intentions l'exception devient la règle. Ceci est d'autant plus difficile à accepter que de nombreux collègues, appartenant à la catégorie B mais aussi aux autres catégories, n'ont pas obtenu nationalement des affectations qui sont attribuées localement aux agents ALD. Les toulousains sont particulièrement concernés. En effet, un collègue qui demande un poste alors qu'il est déjà sur Toulouse ne demandera pas l'affectation ALD. Certains d'entre eux n'ont pas obtenu ce qu'ils demandaient et des agents moins anciens qui ont obtenu nationalement cette affectation ALD occuperont le poste convoité à l'issue de cette CAPL.

Les collègues, notamment ceux issus de la filière Gestion Publique, qui découvrent la règle de l'ancienneté et ont des difficultés à se l'approprier, se rendent compte qu'au final, la règle est, de fait, contournée. Ils se rendent également compte que les postes sur lesquels sont affectés des collègues par la suite détachés sont, de fait, gelés. En outre, nous demandons que les dossiers des agents qui se seraient fourvoyés dans l'élaboration de leur demande soient examinés avec la plus grande indulgence.

Enfin, **FO-DGFIP** persiste à revendiquer « le droit au retour » pour les promus de C en B par liste d'aptitude ou par concours, considérant que le gain lié à cette promotion ne justifie pas une telle mobilité forcée. Le droit pour ces agents à rester dans leur direction d'origine leur permettrait de bénéficier d'une promotion sans avoir à la refuser au dernier moment pour raison personnelle ou financière ou les deux. Cette mesure aurait permis, cette année, de réduire le déficit des cadres B. De plus, le bénéfice de cette règle de l'ex-filière GP étendu à l'ensemble des agents permettrait de ne plus vivre une promotion comme une sanction.

Pour finir, **FO-DGFIP** vous rappelle, Monsieur le Président, sa revendication de deux véritables mouvements par an en plus du mouvement spécifique sur postes. Cette mesure permettrait de coller au plus près des besoins en tenant compte des départs naturels ou autres et solutionnerait au moins pour partie le problème des postes vacants.

